

**MASTER 2 - 2022-2023**

Domaine : Sciences Humaines et Sociales

**MENTION PSYCHOLOGIE : PSYCHOPATHOLOGIE CLINIQUE  
PSYCHANALYTIQUE****Parcours : Psychologie et Psychopathologie Cliniques****Responsable Mention : François-David CAMPS MCF - HDR****Directrice du parcours à vocation professionnelle : Emmanuelle BONNEVILLE-  
BARUCHEL MCF****Email : manuebfr@yahoo.fr****Secrétariat de scolarité : Sylvie LADURE****Tél. : 04 78 77 43 98****ORIENTATION GÉNÉRALE**

Le **parcours «Psychologie et psychopathologie cliniques»** est à vocation professionnelle et recherche et donne droit au titre de **Psychologue** (sous réserve d'avoir une Licence en Psychologie, selon les conditions des textes en vigueur<sup>1</sup>).

Le parcours « Psychologie et psychopathologie cliniques » dispense une formation de psychologie clinique qui s'articule autour d'une formation approfondie en psychopathologie. Il propose une formation généraliste qui permet à l'étudiant d'acquérir une solide connaissance de la psychopathologie. L'ensemble de l'enseignement proposé conduit les étudiants à pouvoir répondre aux nouvelles formes symptomatiques de la souffrance psychique, et de pouvoir intégrer les terrains classiques mais aussi les nouveaux terrains de pratique où se développe l'exercice de la psychologie clinique.

La **formation approfondie en psychopathologie** concerne tous les âges, du bébé au sujet âgé. Les contextes individuels, familiaux, groupaux, institutionnels, d'expression de la psychopathologie sont pris en compte.

Le Master 2, parcours «Psychologie et psychopathologie cliniques», vise donc à former des psychologues praticiens, orientés sur l'élaboration et la mise en œuvre de dispositifs de prévention, d'accompagnement et de soin psychiques dans des secteurs d'activité diversifiés (publics et privés) :

- psychiatrie (dans ses structures intra et extra-hospitalières), à l'adresse d'enfants d'adolescents, d'adultes, de personnes âgées ;
- éducation spécialisée (enfant, adolescent, adulte) ; services de prévention (de la maltraitance, de la délinquance...)
- services de soins somatiques (hôpital général, services de soins spécialisés, centres de réadaptation) ;
- institutions médico-psycho-sociales (CAMSP polyvalents, CMPP, services de prévention, IMP, IMPro, etc.) ;
- lieux d'accueil ordinaires ou d'urgence (crèches, garderie, pouponnières, écoles, points rencontres, accueils mères-enfants, etc.) ;

<sup>1</sup> Décret n° 90-255 du 22 mars 1990.

- institutions prenant en charge les handicaps intellectuels, sensoriels, moteurs (CAMSP spécialisés, SSESAD, centres de rééducation, MAS, IME, ESAT, etc.) ;
- institutions du secteur judiciaire et pénitentiaire ;
- institutions pour sujets vieillissants (EHPAD, services gériatriques) ;
- services proposant des consultations ou des lieux d'écoute (aide aux victimes, aux personnes en situation de toxicomanie, d'alcoolisme, de prostitution, etc.) ;
- centres médico-sociaux, centres d'accueil pour personnes en situation de précarité (bénéficiaires du RMI, de la CMU, SDF, etc.), missions locales... ;
- réseaux sociaux (autour de la périnatalité, de la PMI, de l'errance, des banlieues, etc.) ;
- insertion, réinsertion, formation, travail ;
- institutions caritatives et humanitaires (en France et hors de France).

La durée de formation pour le Master 2, parcours « Psychologie et psychopathologie cliniques », est d'un an. **Une préparation en deux ans peut être accordée, sur demande et justificatifs, aux étudiants salariés (au minimum à 50 %) ou parents de jeunes enfants (âgés de moins de 3 ans).**

## **ORGANISATION DE LA FORMATION**

Le programme pédagogique comporte 3 orientations principales :

- une formation théorique, méthodologique et thématique ;
- une formation à la pratique (stages, groupes d'élaboration de la pratique et tutorat).
- une formation à la recherche scientifique en psychologie clinique et en psychopathologie psychanalytique

### ***Enseignements théoriques, méthodologiques et thématiques :***

- Enseignements magistraux et TD obligatoires.

### ***Formation à la pratique :***

Cette formation est assurée de manière essentielle à partir de l'insertion des étudiants dans des stages qui se déroulent tout au long de l'année universitaire. Les étudiants sont accueillis sur les terrains cliniques par des maîtres de stage psychologues cliniciens, dans une forme de contractualisation qui assure une continuité du lien entre les lieux professionnels et l'Université.

**Les stages représentent un volume de 500 heures par an (en un seul stage ou deux stages, soit environ 2 x 250h dans l'année)** ils font l'objet d'une double supervision : par le groupe de tutorat) et par le groupe d'élaboration de la pratique hebdomadaire. Au-delà de 308 heures, le stage doit être gratifié.

**Le triptyque stage-tutorat-groupe d'élaboration est indissociable.**

### ***Formation à la recherche***

La formation à la recherche scientifique est assurée par des enseignements de méthodologie approfondie de la recherche et d'épistémologie. L'étudiant est encadré par un enseignant-chercheur dans le cadre d'un séminaire de recherche lui permettant d'élaborer une recherche. Il devra rendre

compte de cette recherche dans un mémoire qu'il soutiendra devant un jury d'enseignants-chercheurs à l'issue du M2.

À l'issue du Master, l'étudiant à un niveau de compétence scientifique en psychologie clinique et psychopathologie psychanalytique lui permettant de candidater à un Doctorat de IIIe cycle.

### **Organisation des stages :**

#### **Deux possibilités :**

**1 stage de 200 demi-journées ou 500h** NB : attention à l'obligation légale de gratification de stage si projet de stage unique de 500h

#### **2 stages de 100 demi-journées ou 250h chacun**

La durée est la même : étalement sur une période minimale de **4 mois et demi** pour chacun des 2 stages ou 9 mois pour le stage unique.

**Si l'étudiant n'a pas réalisé un stage dans une structure de soin psychiatrique en M1, il doit obligatoirement effectuer son stage ou un de ses deux stages en psychiatrie.**

**Si l'étudiant a réalisé son stage de M1 auprès d'une clinique de l'adulte ou du sujet adulte vieillissant, il doit obligatoirement effectuer son stage de M2 (ou l'un de ces stages de M2) sur un terrain de pratique concernant la clinique de l'enfant ou de l'adolescent.**

**A contrario, si l'étudiant a réalisé son stage de M1 auprès d'enfants ou d'adolescents, il doit obligatoirement effectuer son stage de M2 (ou l'un de ces stages de M2) auprès d'adultes ou d'adultes vieillissants.**

Sur chaque lieu de stage, l'étudiant-stagiaire est accueilli et accompagné dans sa formation professionnelle par un psychologue acceptant cette fonction de maître de stage que lui confie l'université. Ce travail d'accompagnement s'effectue dans le cadre de l'institution selon des modalités variables dont est responsable et garant le maître de stage. Le psychologue participe à l'évaluation de l'étudiant tout au long de sa formation.

En cours de stage, il est souhaité que maître de stage et tuteur aient des contacts plus ou moins réguliers. L'étudiant est chaque fois informé de ces démarches.

**Les étudiants doivent trouver et présenter leurs stages à l'équipe pédagogique, en contactant le tuteur qui leur sera attribué (voir ci-dessous « modalités »). Le tuteur et le responsable pédagogique des stages évaluera l'adéquation du projet de stage(s) avec les critères du Master 2, et avec les attendus présentés ci-dessus.** L'ensemble des stages se situent majoritairement dans la région Auvergne Rhône Alpes. Les étudiants qui viennent d'une autre région peuvent proposer un stage dans leur région d'origine. *Attention toutefois à ce que l'éloignement géographique ne nuise pas à l'assiduité obligatoire aux enseignements et aux groupes.*

**Modalités :** Afin de présenter leur(s) stage(s) à fins d'évaluation, les étudiants doivent fournir dès que possible une attestation du maître de stage indiquant clairement qu'il **est bien formé et travaille bien dans le champ de la psychopathologie clinique psychanalytique** (les 3 termes sont importants et obligatoires, ce sont les termes de notre Mention), qu'il est **diplômé depuis au moins 3 ans**, qu'il s'engage à ce que le stagiaire soit bien en **position de responsabilité professionnelle** (et pas d'observation...), que le stage aura une **durée d'au moins 250 heures, étalées sur plus de 4 mois et demi, ou de 500h, étalées sur 9 mois.**

Sans cette attestation, il ne sera pas possible de valider le stage.

*NB : attention à l'obligation légale de gratification de stage si projet de stage unique de 500h*

Lorsque le projet de(s) stage(s) est validé, débute la phase de signature des conventions. Un document précis concernant la procédure d'établissement des conventions de stage sera transmis par le Responsable Pédagogique des Stages.

*NB2 : attention, il convient que les conventions soient signées avant que l'étudiant débute son stage, dans l'intérêt de toutes les parties engagées.*

### **Groupes d'élaboration de la pratique :**

Chacun de ces groupes se réunit chaque semaine tout au long de l'année (octobre-juin) pour élaborer l'expérience clinique des stagiaires sous la responsabilité d'un psychologue clinicien expérimenté. La participation à un tel groupe est obligatoire et la présence doit y être assidue.

### **Tutorat : un principe de tutorat en binôme psychologue clinicien praticien / enseignant chercheur**

Les étudiants rencontrent régulièrement un tuteur, psychologue clinicien, pendant toute l'année en séances de groupes. Il assure le suivi de la formation, l'élaboration du travail personnel d'écriture des dossiers de fin de formation, l'orientation du projet professionnel. Ces rencontres constituent l'occasion d'une liaison entre les différentes composantes de la formation. Il est impératif que l'étudiant rencontre le tuteur dès le début de l'année universitaire et tout au long de celle-ci afin de traiter rapidement les éventuelles questions ou difficultés rencontrées.

Les étudiants seront aussi accompagnés par un enseignant-chercheur titulaire, qui aura plus spécifiquement à tâche d'encadrer le travail de recherche. Les rencontres se feront régulièrement au cours de l'année, selon les modalités définies entre les étudiants et leur enseignant encadrant.

## **ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS**

**Cours magistraux** : La liste des cours organisés est donnée en début d'année.  
**302h** de formation.

**Travaux Dirigés (TD)** : La liste des cours organisés est donnée en début d'année.  
**138h** de formation

**Groupe annuel d'élaboration de la pratique**  
**20h** de formation.

**Tutorat**  
**30h** minimum de formation.

## **NOMBRE TOTAL D'HEURES DE FORMATION**

302h minimum de formation intra-muros et 500h de stages, soit **702 h** minimum de formation au total.

## **VALIDATION**

*Les modalités de validations seront portées à la connaissance des étudiants dès qu'elles auront été votées et validées en CFVU.*

## **VALIDATION DE LA FORMATION**

L'obtention du diplôme de Master « Psychologie : Psychopathologie Clinique Psychanalytique », Parcours « Psychologue et Psychopathologie Cliniques » est conditionnée à la décision du jury de délibération, composé d'universitaires et de professionnels, sous la responsabilité du Directeur de la mention de Master « Psychologie et Psychopathologie Cliniques ». Ce jury est souverain. Le candidat peut être admis ou ajourné – avec éventuellement mais exceptionnellement une autorisation de dérogation pour un redoublement. Le redoublement n'est autorisé que de façon exceptionnelle, supposant des raisons précises et argumentées.

Les attestations de diplômes sont remises dans le courant de l'année de l'obtention.

### **CONDITIONS D'ACCÈS**

**Être titulaire de la Licence de Psychologie et avoir validé la 1<sup>ère</sup> année de Master de la Mention « Psychologie : psychopathologie clinique psychanalytique ».**

Les étudiants qui ont suivi le régime d'études « Formation à partir de la Pratique » (FPP) doivent être titulaires du Master 1 de psychologie.

#### **Justifier de compétences spécifiques :**

L'obtention du Master 1 de la Mention « Psychologie : psychopathologie clinique psychanalytique » définit un niveau minimal de connaissances et de formation en psychologie clinique et psychopathologie. Cependant, sont précisées ci-dessous les compétences spécifiques requises :

- une connaissance pratique d'un terrain où aura pu être expérimentée une approche clinique dans le champ de la psychologie et/ou de la psychopathologie
- une connaissance suffisante de la psychologie clinique et de la psychopathologie infantile et adulte (névroses, psychoses, états-limites) ;
- un entraînement à l'étude de cas en psychologie clinique et en psychopathologie ;
- une connaissance de l'examen clinique et de ses méthodes (entretien, observation clinique, méthodes projectives et psychométriques...);
- une ouverture à d'autres champs des sciences humaines.

### **DOCUMENT À RENDRE POUR L'ADMISSION 2022/2023**

- Les étudiants extérieurs à l'Université LYON 2 pourront **candidater du 30 mai 2022 au 10 Juin 2022 (minuit) via la plateforme e-candidat** (candidature dématérialisée) et fournir les documents suivants :

**1) une copie du diplôme de Licence ;**

**2) un relevé de notes du Master 1 ;**

**3) une lettre de motivation.** Par cette lettre détaillée, personnelle et manuscrite, l'étudiant explicitera son choix d'orientation. Il aura soin de définir son projet de formation et son projet professionnel. Cette lettre ne doit pas dépasser quatre pages ;

**4) une analyse du parcours et du processus de formation déjà engagé.** L'étudiant rendra compte d'une part de l'orientation qu'il a donnée jusqu'alors à ses études de psychologie, en indiquant en quoi elle s'inscrit dans un projet réel de formation, et d'autre part des expériences pratiques réalisées dans différents domaines, le tout en dégagant une logique ou un fil rouge à son parcours, quelle qu'en soit la forme. Ce texte ne doit pas dépasser cinq pages dactylographiées (police 12, interligne 1,5) ;

**5) une analyse d'une situation clinique** élaborant d'un point de vue clinique ou psychopathologique une expérience clinique réalisée par l'étudiant, soit dans le

cadre d'un stage, soit dans le cadre d'une pratique professionnelle. Le candidat devra manifester son aptitude à dégager le point de vue clinique et/ou psychopathologique et prendre en compte les problèmes méthodologiques posés par la situation ou l'expérience rapportée. Ce rapport ne doit pas dépasser une dizaine de pages dactylographiées (police 12, interligne 1,5).

### **ÉTAPES DU CALENDRIER 2022-2023**

Date de dépôt de candidature : du 30 mai au 10 juin 2022 minuit (étudiants extérieurs)

Les étudiants admis dans le parcours « Psychologie et psychopathologie cliniques » seront informés via ecandidat **à partir du 30 juin 2022**

Pré-rentrée : mardi 6 septembre 2022